



DATE : 18 mai 2018	Nombre de pages (y compris la présente) : 1
DIFFUSION :	DIR – RPP – VIGIE – REM –
DESTINATAIRE :	
FAX :	

Nom du navire : \_\_\_\_\_ Pavillon : \_\_\_\_\_ N° Escal PAP : \_\_\_\_\_ /  
 Demande du :        /    /                      Poste à quai : \_\_\_\_\_  
 Date d'arrivée :    /    /                      Heure :        HH    mn  
 Date de départ :    /    /                      Heure :        HH    mn

Marchandises dangereuses de classe : 1   
     2   
     3   
     4   
     5   
     6   
     7   
     8   
     9

Les marchandises dangereuses susmentionnées, sont autorisées à transiter à l'endroit et aux dates et heure mentionnés ci-dessus sous réserve du respect des règles OMI et des mesures réglementaires de sécurité, et aux conditions suivantes:

- Pas de mise à terre des conteneurs/colis de marchandises dangereuses sans supervision du navire transporteur
- Pas de manutention au-dessus des conteneurs/colis de marchandises dangereuses
- Eviter tout choc entre conteneurs/colis de marchandises dangereuses et conteneurs/colis/bacs voisins lors des opérations commerciales
- Pas de travaux, ni d'opérations de soutage pendant le chargement à bord
- Machine parée à manoeuvrer
- Pavillon « B » de jour, feu rouge de nuit

• **Prévenir immédiatement en cas d'incident ou d'accident**

à Papeete		à Moorea	
• la vigie au	40 42 12 12	• VHF 12	
• l'officier de permanence	89 70 16 33	• l'officier de permanence	89 36 93 83
• la capitainerie	40 47 48 82	• le Responsable du Port de Vaïare	89 44 04 40 + VHF 12

- La capitainerie se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées afin de lever tous risques d'extension d'incident ou d'accident qui pourraient compromettre la bonne exploitation du port et de ses ouvrages
- Ces consignes seront portées par vos soins à la connaissance du Capitaine et à l'opérateur

*Cette consigne peut être requise par tout agent de la capitainerie ou de la police portuaire pour vérification de l'application des prescriptions.*

**Fait à Papeete, le**    /    /

L'Officier de Port / Le Surveillant de Port

*Si cette télécopie vous parvenait par erreur, merci d'en informer la Capitainerie*

Port Autonome de Papeete – Division navigation - Capitainerie – Officier de permanence 89 70 16 33 -

Tél. bureau : (00 689) 40 47 48 82 Fax : (00 689) 40 47 48 82 @ : [traffimaritime@portppt.pf](mailto:traffimaritime@portppt.pf)